



## **RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT DE LA RÉGIE 2020**

Voici la rémunération accordée, pour l'année 2020, au président et ce, selon le Règlement #44 concernant une rémunération pour le président du conseil d'administration de la Régie intermunicipale des déchets de la Lièvre.

Rémunération 2020 : 5 621.40 \$ / an